

25 avril 2007



COMMUNIQUÉ

POUR DIFFUSION  
IMMÉDIATE

*Diffusion restreinte au Canada uniquement. Ce communiqué ne doit faire l'objet d'aucune diffusion aux États-Unis par l'entremise d'agences de transmission.*

## **COLABOR DOUBLE SES VENTES ET SON BÉNÉFICE AVANT FRAIS FINANCIERS ET AMORTISSEMENTS**

**BOUCHERVILLE, QUÉBEC, le 25 avril 2007.** – Le fonds de revenu Colabor (TSX : CLB.UN) procédait aujourd'hui à la divulgation de ses résultats de son premier trimestre de l'exercice financier se terminant 31 décembre 2007.

### **Faits saillants du premier trimestre terminé le 24 mars 2007**

- **Augmentation des ventes de l'ordre de 89,2M\$, soit 121%;**
- **Augmentation du bénéfice avant frais financiers et amortissements (BAIIA) de 2,9M\$ pour se chiffrer à 4,7M\$, soit 170%;**
- **Liquidités distribuables : 4,6M\$; liquidités distribuées : 3,6M\$ (voir *Liquidités distribuables*);**
- **Augmentation du bénéfice net de 219 000\$ pour se chiffrer à 546 000\$.**

## Résultats d'exploitation

### Fonds de revenu Colabor

#### Résultats consolidés

(non vérifiés et en milliers de dollars, sauf le bénéfice par part)

	2007-03-24 (83 jours)		2006-03-24 (83 jours)		Écart	
	\$	%	\$	%	\$	%
Ventes nettes	162 667	100,00%	73 463	100,00%	89 204	121,43%
Bénéfice avant frais financiers et amortissements	4 647	2,86%	1 724	2,35%	2 923	169,55%
Frais financiers	1 538	0,95%	149	0,20%	1 389	932,21%
Amortissement des immobilisations	645	0,40%	208	0,28%	437	210,10%
Amortissement des actifs incorporels	1 525	0,94%	744	1,01%	781	104,97%
	3 708	2,29%	1 101	1,49%	2 607	236,78%
Bénéfice avant participation des porteurs de parts sans contrôle	939	0,57%	623	0,86%	316	50,72%
Participation des porteurs de parts sans contrôle	393	0,24%	296	0,40%	97	32,77%
<b>Bénéfice net</b>	546	0,33%	327	0,46%	219	66,97%
Bénéfice net de base et dilué par part	0,06 \$		0,06 \$			

«L'acquisition stratégique de *Summit distributeurs de services alimentaires Inc.* («*Summit*»), le 8 janvier 2007, est la principale raison de cette croissance », a mentionné monsieur Gilles C. Lachance, président et chef de la direction.

En voici une brève description

Le 8 janvier 2007, le Fonds de revenu Colabor, par l'entremise de Colabor, société en commandite, a acquis les actifs de Summit distributeurs de services alimentaires Inc., un des plus importants distributeurs de l'industrie des services alimentaires au Canada. Cette dernière était une filiale d'Entreprises Cara Limitée. Rappelons que Cara est le plus important exploitant de restaurants à services complets au Canada et un important fournisseur de services de traiteur de l'industrie du voyage. Les marques de Cara comprennent Swiss Chalet, Harvey's, Kelsey's Neighbourhood Bar and Grill, Montana's Cookhouse et Milestone's Grill and Bar.

## **Description des activités de Summit**

Summit distribue plus de 8000 produits depuis des entrepôts à Ottawa, London et Mississauga à plus de 3000 clients, dont Cara, d'autres chaînes de restauration et des restaurants indépendants ainsi qu'à des comptes institutionnels dont des hôpitaux, des écoles et des institutions gouvernementales. La gamme de produits de Summit comprend des produits surgelés, des denrées sèches de consommation courante, des produits laitiers, des denrées, des viandes, des fruits de mer, des volailles ainsi que des produits d'hygiène. Suite à la transaction, Summit est maintenant opérée comme une division de Colabor, société en commandite.

## **Bénéfices de cette transaction**

### ➤ **Contrat à long terme avec Cara**

Simultanément à l'acquisition de Summit, Colabor a conclu une convention de distribution avec Cara d'une durée de 10 ans plus une option de 5 ans pour desservir les marques Cara en Ontario et au Québec.

De plus elle pourra bénéficier de la stratégie d'entreprise de Cara, concentrée de plus en plus sur les restaurants à services complets et qui prévoit accroître de manière importante le nombre de nouvelles unités d'exploitation au cours des prochaines années.

### ➤ **Création d'un important intervenant dans l'industrie des services alimentaires**

Avec l'acquisition de Summit, Colabor obtient une position clé dans l'attrayant marché d'importance stratégique des services alimentaires en Ontario et se positionne ainsi comme l'un des importants intervenants dans l'industrie de la distribution des services alimentaires au Canada.

### ➤ **Élargissement de la clientèle**

Summit, étant auparavant une filiale de Cara, n'était pas une alternative pour les chaînes de restauration concurrentes de Cara. Dorénavant ces chaînes seront dans la mire de Summit.

### ➤ **Augmentation importante du pouvoir d'achat et économies de coûts**

Les deux entreprises combinées réaliseront des économies importantes principalement au niveau des approvisionnements et de la mise en commun de certains programmes. De plus une revue des pratiques commerciales et opérationnelles des deux entités permettra d'identifier les meilleures pratiques utilisées et d'en faire bénéficier l'ensemble de l'entreprise.

➤ **Flux de trésorerie disponibles**

Summit génère depuis longtemps des ventes et un bénéfice avant amortissement, intérêts et impôts («BAIIA») stables, soutenus et croissants, ce qui devrait contribuer à l'augmentation des liquidités distribuables du Fonds.

➤ **Direction combinée supérieure**

Le Fonds bénéficiera du regroupement des équipes de direction de Colabor et Summit, qui ont toutes les deux une expérience importante dans l'industrie et qui ont réussi à gérer et à créer deux des plus importantes entreprises de distribution alimentaires au Canada.

➤ **Risques d'intégration et synergies dégagées**

Risques d'intégration

La direction du Fonds a pris la décision d'opérer Summit comme une unité d'exploitation complètement indépendante puisque ses ventes sont orientées vers les utilisateurs tandis que les ventes du Fonds, antérieures à la transaction, étaient faites à des distributeurs seulement. Ainsi les opérations courantes de Summit sont gérées de la même manière qu'avant la transaction, ceci réduisant de beaucoup le risque d'intégration des opérations. Cependant la direction du Fonds a rencontré en de nombreuses occasions la direction de Summit pour discuter de son plan d'affaires et de ses objectifs. De ces réunions ont découlé un nouveau budget d'exploitation pour l'exercice 2007 et principalement l'engagement mutuel des deux organisations vers une réussite commune par l'analyse et l'application des meilleures pratiques utilisées par les deux organisations.

Synergies

La direction du Fonds prévoit réaliser des synergies provenant de l'acquisition de Summit d'un montant d'environ 2,2 millions de dollars, synergies découlant principalement d'une harmonisation et de la négociation de nouvelles ententes d'approvisionnement avec les fournisseurs ainsi que la mise en commun de certains programmes dont les assurances sur les biens, assurances collectives et autres.

Au cours du premier trimestre, les services des achats des deux organisations se sont rencontrés à de multiples reprises et l'identification des synergies possibles a été complétée. De plus des négociations ont été entreprises auprès des fournisseurs et la direction de l'entreprise est très satisfaite de l'avancement des pourparlers. *Les résultats d'exploitation du premier trimestre ne montrent aucune synergie.* Elles le seront au moment de leur réalisation.

## **Aperçu de la transaction**

Le lecteur peut consulter la note 2 des états financiers consolidés intermédiaires au 24 mars 2007 pour plus d'information.

## **Financement de la transaction**

Le 8 janvier 2007, pour financer cette transaction, le Fonds a émis 2 825 000 parts au marché public à un prix unitaire de 8,85 \$, 1 130 000 parts au même prix à l'actionnaire de Summit et des débentures subordonnées convertibles non garanties prorogeables au taux de 7% d'un montant de 50 000 000 \$. Le 28 janvier 2007, les preneurs fermes ont exercé en partie une option en excédent de l'émission pour un nombre de 120 000 parts à 8,85 \$. Le solde de la transaction a été financé par de nouvelles facilités d'exploitation, d'un montant autorisé de 70 millions, conclues avec un syndicat bancaire.

## **Précisions quant à la position fiscale du Fonds**

Le 31 octobre 2006, le ministre des Finances du Canada annonçait une proposition en vue d'imposer les distributions versées par les fiducies de fonds commun de placement cotées en Bourse sur certains revenus, entre les mains de celles-ci, à un taux d'imposition comparable au taux fédéral et provincial combiné des sociétés et pour faire traiter ces distributions comme des dividendes versées aux porteurs de parts. Les documents communiqués dans le cadre de cette annonce prévoyaient que les fiducies existantes bénéficieraient d'une période de transition de quatre ans et ne seraient pas assujetties aux nouvelles règles avant 2011. Toutefois ces documents prévoyaient également que cette date d'application de 2011 pourrait être revue, au besoin, afin de mettre fin à de nouveaux stratagèmes d'évitement fiscal inappropriés. Ils prévoyaient, à titre d'exemple, que bien qu'il n'y avait aucune intention d'empêcher la croissance normale des fiducies existantes avant 2011, toute expansion injustifiée d'une fiducie de revenu existante, notamment par l'injection d'un montant disproportionné de capital, pourrait entraîner la révision de cette période de transition.

À la clôture des marchés le 15 décembre 2006, soit après la signature de la convention de prise ferme et le dépôt du prospectus provisoire visant la mise en place d'une partie du financement requis aux fins de l'acquisition des actifs de Summit, le ministère des finances a publié un communiqué de presse dans lequel il a donné des précisions quant à ce que le ministère entend par *croissance normale*. Il a indiqué qu'il ne recommandera pas qu'une fiducie de revenus ne perde l'avantage lié au report d'impôt de 2011 si le montant des nouveaux capitaux propres (y compris les parts et les dettes qui sont convertibles en parts) qu'elle émet avant 2008 n'excède pas 50 millions de dollars. Le ministère avait également prévu une zone sûre limitant l'émission annuelle de nouveaux

capitaux propres à un pourcentage de la capitalisation boursière d'une fiducie au 31 octobre 2006.

Le 21 décembre 2006, un projet de loi a été déposé lequel ne prévoyait aucune exigence quant à la « croissance normale ». Le 19 mars 2007, le discours sur le budget a confirmé l'intention du gouvernement fédéral de mettre en œuvre les mesures annoncées le 31 octobre 2006 et, finalement, le 29 mars 2007, le Bill 52 a été déposé et comprend les amendements à la loi de l'impôt relatifs aux modifications à l'imposition des fiducies de revenu, y incluant l'exigence du respect par les fiducies de revenu des précisions incluses au communiqué de presse du 15 décembre 2006.

L'émission publique de parts de fiducie et de débetures convertibles réalisée par le Fonds de manière concomitante à l'acquisition de Summit excède à la fois le seuil de 50 millions de dollars et la zone sûre fondée sur la capitalisation boursière d'une fiducie. La direction du Fonds considère cependant que la transaction d'acquisition de Summit était avancée à un point tel que la mise en place du financement a devancé les précisions du ministère des finances et que la forme du financement de l'acquisition des actifs de Summit aurait pu être modifiée si Le Fonds avait connu les précisions du ministère des finances au moment de la signature de la convention de prise ferme avec les preneurs fermes. Le Fonds a entrepris des démarches auprès du ministère des finances afin de clarifier la situation de Colabor. Au moment de la préparation des états financiers du premier trimestre 2007, la direction du Fonds a pris la décision d'attendre l'interprétation du ministère des finances avant de considérer si le Fonds est taxable, et devrait tenir informés les porteurs de parts de l'évolution de la situation, le cas échéant.

*Mais dans l'hypothèse où le Fonds était taxable, la direction du Fonds confirme qu'elle entend maintenir sa politique de distribution actuelle représentant une distribution annuelle de 1,076\$ par part aux porteurs de parts car la direction du Fonds est d'avis que ses activités permettront d'augmenter l'encaisse distribuable disponible du Fonds à des fins de distribution par part au cours de la première année d'exploitation complète suite à l'acquisition de Summit et ce, à la fois sur une base non diluée et entièrement diluée.*

## **Liquidités distribuables**

Le Fonds déclare des distributions mensuelles aux porteurs de parts enregistrés aux livres le dernier jour de chaque mois et les verse le ou vers le 15 du mois suivant. La distribution annuelle est de 1,076 \$ part.

Le tableau suivant montre l'évolution des liquidités distribuables pour le premier trimestre de 2007 et 2006.

Rappelons que les Autorités canadiennes en valeurs mobilières ont conclu que les liquidités distribuables sont dans tous les cas une mesure des flux de trésorerie et que l'on en donne une image fidèle que si on les rapproche des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation présentés dans les états financiers de l'émetteur, et cela sans corriger les variations de l'actif et du passif d'exploitation.

	2007-03-24 (83 jours)	2006-03-24 (83 jours)
	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	5 101	5 329
Acquisition d'immobilisations (1)	(350)	(16)
Remboursement de la dette à long terme	(117)	(117)
Remboursement de dépôts de garantie		(468)
<b>Liquidités distribuables</b>	<b>4 634</b>	<b>4 728</b>
Distributions versées sur les parts	2 285	1 479
Distributions versées sur les parts de Colabor SC échangeables	1 369	1 303
<b>Liquidités distribuées</b>	<b>3 654</b>	<b>2 782</b>
(1) Acquisition d'immobilisations :		
Immobilisations de maintien (récurrent)	244	16
Logiciel de distribution (non récurrent)	106	
	<b>350</b>	<b>16</b>

## Perspectives

L'acquisition de Summit, permet au Fonds de consolider son rôle dans la distribution des services alimentaires au Canada pour les prochaines années, et pourra servir de tremplin vers une croissance au niveau national.

## Informations additionnelles

Le *Rapport de gestion et analyse par la direction des résultats d'exploitation et de la situation financières* ainsi que les états financiers du Fonds seront également disponibles sur SEDAR ([www.sedar.com](http://www.sedar.com)) suite à la parution de ce communiqué de presse. D'autres informations concernant le Fonds de Revenu Colabor sont également disponibles sur

SEDAR ainsi que sur le site Internet du Fonds de revenu à l'adresse [www.fondsderevenucolabor.com](http://www.fondsderevenucolabor.com).

### **À propos de Colabor**

Colabor est un grossiste et distributeur de produits alimentaires et non alimentaires desservant le marché de détail (épiceries, dépanneurs, etc.) et celui des services alimentaires (cafétérias, restaurants, hôtels, chaînes de restauration).

### **Mise en garde**

Ce communiqué peut contenir certaines déclarations de nature prospective reflétant les opinions ou les attentes actuelles du *Fonds de revenu Colabor* ou de *Colabor Société en commandite* concernant leur rendement ainsi que les activités commerciales respectives et les événements futurs. Ces déclarations sont assujetties à un certain nombre de risques, d'incertitudes et d'hypothèses. Les résultats et les événements réels peuvent différer.

-30-

### **Pour plus d'informations**

#### **Gilles C. Lachance**

Président et chef de la direction

Tél : (450) 449-0026 poste 265

Fax : (450) 449-2098

[glachance@colabor.com](mailto:glachance@colabor.com)

#### **Michel Loignon CA**

Vice-président Finances et administration

Tél : (450) 449-0026 poste 235

Fax : (450) 449-2098

[mloignon@colabor.com](mailto:mloignon@colabor.com)